

Subject: Réponse Malvy au Collectif Finances CGT 31

Bonjour,

J'ai reçu par courrier une réponse de Malvy, datée du 27/04, à la lettre qui lui avait été adressée il y a quelques semaines par le Collectif Finances CGT 31 sur l'indemnité de résidence.

Je retranscris une partie de son courrier concernant l'indemnité de résidence et la NBI ci-dessous et je vous ferais passer des copies de cette lettre de réponse :

Par votre récent courrier vous avez appelé mon attention sur les difficultés et les contraintes que génère pour les agents des trois Fonctions Publiques la vie dans l'agglomération toulousaine : je vous rejoins dans le constat du renchérissement alarmant des coûts de l'immobilier, et de l'alourdissement des charges de transport qui en découlent. Il est indéniable que les mesures que vous préconisez pour corriger cette situation seraient particulièrement opportunes. Elles se heurtent néanmoins à un certain nombre d'obstacles dont je regrette, comme vous, qu'ils n'aient pas été levés par le gouvernement :

- l'indemnité de résidence est attribuée aux fonctionnaires dans certaines zones géographiques déterminées par le Ministère de la Fonction Publique. Ces zones n'englobent ni le département de Haute-Garonne, ni l'agglomération Toulousaine : seule une décision gouvernementale pourrait modifier cette situation.

- la NBI est effectivement bonifiée pour les fonctionnaires, notamment du ministère de l'Education Nationale, qui exercent en Région Parisienne ou dans les Alpes Maritimes. La difficulté est la même que précédemment : seule une évolution de la réglementation pourrait aboutir à un déblocage de la situation et à une extension des zones de bonification.

Sur ces points, la Région Midi-Pyrénées partage vos constats et appelle comme vous à des mesures correctives, bien qu'elle soit dépourvue de toute compétence pour agir. Elle a néanmoins fait connaître ses positions par la voix de son Conseil Economique et Social Régional, dont c'est le rôle.